

Puisque le bruit est une mesure plus directe des perceptions de l'abonné (par opposition au taux d'erreurs sur les bits), il est probablement souhaitable de formuler au moins un objectif de bruit à ce stade de la planification. Toutefois, puisque les liaisons numériques sont de plus en plus répandues dans les systèmes ruraux d'accès des abonnés, on doit aussi prévoir des objectifs de taux d'erreurs sur les bits.

### **7.5** Pertes admissibles

La perte admissible est la quantité d'atténuation permise entre le central et l'abonné. L'objectif pertinent doit être tiré des références correspondant aux plans de transmission fondamental (voir la figure 7.3).

La perte maximale admissible dans le réseau d'abonnés couvre typiquement une plage de 6 à 8 dB. Pour les longues boucles, il peut être difficile de satisfaire à l'objectif de pertes maximales. Par conséquent, on peut formuler un second objectif moins exigeant, adapté à chaque cas particulier. Cet objectif moins exigeant peut atteindre jusqu'à 10 à 12 dB, selon les autres facteurs liés au réseau national comme, par exemple, le nombre de commutateurs à 4 fils dans la structure.

### **7.6** Réponse en fréquence

La réponse en fréquence est une caractéristique importante du réseau. Toutefois, dans la boucle de l'abonné, on peut réduire les exigences de performance de réponse en fréquence par rapport aux normes très exigeantes des installations de transmission interurbaines.

Dans la boucle d'abonné, on doit suivre les règles de l'art liées à l'installation de câbles en fréquences vocales. Lorsqu'on utilise des systèmes peu coûteux multiplex d'abonnées ou à porteuses, on doit préciser la réponse en fréquence correspondant aux techniques les plus récentes pour ces classes de systèmes.